

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Convocation : 14/06/2024

Affichage liste délibérations : 24/06/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur VITORIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

ABSENTS

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

DEL20240620_17

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE - COLLECTIF DES RETRAITÉS

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Par courrier en date du 14 novembre 2023, la présidente du Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) de la ville de Givors a informé monsieur le maire de l'arrêt de son activité.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2023, les adhérents ont voté majoritairement contre la dissolution de l'association. Lors du conseil d'administration du 4 janvier 2024, le CASC a décidé de poursuivre ses activités et un nouveau bureau a été constitué.

Le CASC envisage notamment de développer des projets liés à la culture et aux loisirs à destination du collectif des retraités. Afin de pouvoir réaliser ces projets, le CASC sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association du comité d'action sociale et culturelle ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CASC - Collectif des retraités

Ville de Givors

casc@ville-givors.fr

Givors le 16 mai 2024

Monsieur le Maire

Mairie de Givors

69700 Givors

Objet : demande de subvention exceptionnelle - second semestre 2024

Monsieur le Maire,

Suite à notre rencontre d'hier, nous vous avons demandé une subvention pour permettre au CASC de poursuivre ses projets avec les retraités et les actifs qui souhaitent soutenir nos futures actions.

Vous avez consenti à nous accorder la somme de 5000€, nous sollicitons votre bienveillance pour le versement de cette subvention exceptionnelle.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos actions,

Cordialement.

Le bureau collégial,

Marylène Brait

Jocelyn Dufour

Nadine Gawly

Kaouthar Limam

Dominique Marrel

Mireille Robert

Direction des sports et de la vie associative

Service « Vie Associative »

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620_17-DE



Demande de subvention exceptionnelle

1/ Nom – Dénomination

Sigle de l'association : CASC

Site Web :

Adresse mail de l'association : casc Orville - givors . fr

2/ Numéro Siret : | 51021379600012 |

3/ Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | | | | | | | | | |

4/ Adresse du siège social :

Code postal : 69700 Commune : GIVORS

5/ Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Bureau collégial Prénom : M. Marylene BRAIT

Fonction : Trésorière adjointe

Téléphone : 06.60.92.33.79 Courriel : marylene.brait@gmail.com

6/ Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUFOIR Prénom : JOCELYN

Fonction : Trésorier

Téléphone : 04.72.49.18.18 Courriel casc Orville - givors . fr

7/ Assurance en Responsabilité Civile de l'association

Compagnie : CREDIT MUTUEL N° sociétaire : 7306 000540906 40

Adresse : 1, place Camille Vallin 69700 Givors

8/ Objet de la demande

demande de subvention exceptionnelle

Intitulé du projet : demande pour le Collectif des retraités
commission loisirs , culture ...

Objectifs : activités de loisirs et culture

Description : suivant projets exposés à M. le Maire

Budget prévisionnel de l'action :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	800	74 - Subventions d'exploitation	
Visites Culturelles	400	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	700	Conseil-s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres	1 000		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
Affiliations, achats de licences		756. Cotisations	1 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts, agios)		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles (amendes, pénalités)		77- Produits exceptionnels (dons)	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	6 000	TOTAL DES PRODUITS	1 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	5 000

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620_17-DE



La subvention sollicitée de 5.000 €, objet de la présente demande représente 14% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

Je soussigné(e) (nom, prénom) Marylène BBAIT

Représentant(e) légal(e) de l'association C.A.S.C.

Fait le: 4 juin 2024 à Givons

Signature et cachet :

par le bureau

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620_17-DE